



*Date de dépôt : 24 juillet 2023*

## **Rapport**

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi  
du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels des  
Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2022**

*Rapport de Pierre Eckert (page 3)*

## **Projet de loi (13289-A)**

### **approuvant les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2022**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;  
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;  
vu l'article 32, alinéa 1, de la loi sur l'intégration des personnes handicapées du 16 mai 2003 ;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;  
vu les états financiers des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2022 ;  
vu la décision du conseil d'administration des Etablissements publics pour l'intégration du 27 février 2023,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration comprennent :

- a) un bilan ;
- b) un compte d'exploitation ;
- c) un tableau des variations du capital ;
- d) un tableau des flux de trésorerie ;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2022 sont approuvés.

## Rapport de Pierre Eckert

La commission des finances sous la présidence de M. Alberto Velasco a examiné le projet de loi mentionné en titre lors de deux séances, le 17 mai 2023 pour l'audition des EPI, puis le 21 juin 2023 pour le vote final.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par les représentants du département des finances, à savoir MM. Pierre Béguet, directeur général des finances, Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, et Pierre-Emmanuel Beun, chef du service des états financiers.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Lucas Duquesnoy a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Notons tout d'abord qu'il ne s'agit ici que d'examiner les états financiers. Le rapport d'activité est l'objet du PL 13326 traité par la commission des affaires sociales.

La mission des EPI se décline en 2 activités principales :

- l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- la réadaptation et la réinsertion professionnelles.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 1,4 million de francs. Le résultat net de l'exercice est déficitaire de 0,3 million de francs. Ce déficit est couvert par les capitaux propres des EPI. Le total des fonds propres s'élève à 2,4 millions de francs à fin 2022. L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

### **Audition de M. Serge Bednarczyk, président du conseil d'administration/EPI, M<sup>me</sup> Magali Ginet Babel, directrice générale/EPI, et M. Louis-Marie Le Bot, directeur des finances/EPI**

M<sup>me</sup> Ginet Babel aimerait faire le point sur les comptes 2022 ainsi que sur deux points précis, à savoir l'absentéisme et La Combe.

Le résultat est de -278 000 francs, contre -3 120 000 francs prévus au budget. Ce budget pour 2022 était obligatoirement lié au budget en douzièmes et il y avait une difficulté à savoir si les EPI allaient pouvoir bénéficier ou non de 3 millions de francs prévus dans le budget initial, soit, d'une part, de 1 million pour l'embauche progressive de 18 postes prévus pour pouvoir assurer un renforcement et un remplacement des équipes socioéducatives et, d'autre part, de 2 millions permettant de résorber le déficit structurel dont on parle depuis 2019. On voit également que les EPI ont reçu un versement de

283 000 francs pour financer partiellement le renchérissement, pour un coût de 497 000 francs pour l'institution au total. C'est donc en raison de ce versement exceptionnel qui ne couvre pas la totalité que les EPI se retrouvent avec un léger déficit en fin d'année de -278 000 francs. Il faut également noter une hausse du bilan de 30 millions de francs, et ce du fait des deux chantiers terminés durant l'année 2022 : la route de Chêne 48 et la Maison de l'Ancre. Pour les fonds propres, ils s'élèvent à la fin 2022 à 2,4 millions de francs, avec donc une baisse liée au déficit 2022.

Pour le budget 2023, il faut souligner les éléments fondamentaux suivants. La subvention de 4 millions a été confirmée, avec les 2 millions de francs qui sont pérennisés pour cette année pour combler le déficit structurel et les 2 autres millions de francs qui deviennent également pérennes pour financer les 18 postes qui ont été engagés progressivement sur l'année 2022 (dont 1 million déjà dépensé en 2022). L'octroi de l'annuité est annoncé, avec une prise en charge jusqu'à 7%, ce qui crée un déficit de -60 000 francs. Dix places en centre de jour vont être ouvertes pour 50 000 francs. La Maison de l'Ancre a commencé à rouvrir fin décembre, avec un coût de fonctionnement total prévu sur l'année 2023. Deux ETP non financés ont été embauchés et sont liés à des discussions concernant la préoccupation déjà évoquée sur la prise en charge des situations complexes, avec un médecin et un chargé de formation. Cette question de la formation est essentielle pour que les personnes engagées soient formées de manière plus importante pour faire face à ces situations. Les moyens étaient jusqu'ici assez fragiles en termes de ressources humaines pour organiser ces formations. Les coûts informatiques et d'infrastructures ont été réévalués tandis que l'indexation de 2,44% va s'appliquer, tant pour les collaborateurs de l'institution que pour les collaborateurs en emploi adapté. Enfin, un crédit supplémentaire de l'Etat de 197 800 francs a été octroyé pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie.

Pour la question de l'absentéisme, le taux d'absence global a encore augmenté de 0,7% sur 2022, pour atteindre 10,8%. Cette hausse s'explique en partie par la crise covid qui impacte encore le début de l'année 2022. Il faut aussi souligner que l'on observe un taux d'accidents professionnels en hausse sur deux des quatre secteurs de la partie résidentielle, en lien avec les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des cas complexes, ce qui souligne d'autant plus la nécessité de formation. On note en revanche un recul des absences chroniques (29% en 2022 contre 35% en 2021) et des absences maladie de longue durée en lien avec le travail (28% en 2022 contre 30% en 2021), et ce en partie grâce au soutien accru mis en place par les RH pour mieux suivre l'absence et le retour au travail. D'autre part, il faut rappeler que 18 postes sont vraiment là pour le remplacement et le renforcement des

personnes dans les aspects résidentiels. Le pool de renforcement allant enfin être complet en 2023, il pourra maintenant pleinement déployer ses effets. Pour aller dans le sens de ce qui était dit précédemment, le taux d'absentéisme a baissé de 4,1% en mars 2023 par rapport à mars 2022, ce qui souligne une amélioration. Ce taux est une vraie préoccupation pour les EPI et le conseil d'administration suit avec attention la situation. La direction fait des rapports réguliers sur ce point et adapte continuellement son plan d'action pour une vision la plus proche de la réalité. Les EPI pensent que la meilleure réponse à ce taux d'absentéisme est celle de formation. Il a fallu suspendre durant la période covid l'approfondissement et l'amélioration des compétences des collaborateurs sur le terrain et il s'agit maintenant de reconstruire un plan de formation solide. Il y a une vraie peine à recruter une main-d'œuvre qui corresponde aujourd'hui et il faut régulièrement engager des personnes ayant peu d'expérience dans l'accompagnement de personnes avec une déficience intellectuelle. Il est plus que nécessaire de donner les outils aux collaborateurs pour qu'ils comprennent ce qu'ils vivent, qu'ils aient la capacité de lire ce qui se passe chez les personnes reçues, mais aussi les outils pour améliorer la situation et diminuer les troubles du comportement.

M. Bednarczyk poursuit en rappelant que le projet de la Combe sera le prochain chantier pour l'institution après le 48 route de Chêne et la Maison de l'Ancre. 35 millions de francs de subventions ont déjà été votés par le Grand Conseil en complément des 35 millions de francs issus de fonds privés et des 35 millions de francs qui seront empruntés à un taux incertain. Un groupe de travail a déjà été mis en place et un maître d'ouvrage a été engagé. Tout ceci prend du temps puisqu'il faut passer par les procédures classiques d'appel d'offres et on peut imaginer un début des travaux fin 2024 ou début 2025. Un budget total de 105 millions de francs est envisagé pour ces travaux. Une autre grosse étape est celle du déménagement du 105 route des Jeunes. Une centaine de personnes travaillent actuellement dans ces locaux, dans des conditions qui ne répondent pas aux besoins d'accompagnement d'une personne en situation de formation ou de handicap. Ce projet va s'étaler entre 2023 et 2024 et se déplacera vers des locaux loués à la CIEPP. Ces locaux doivent être aménagés, pour 11 millions de francs, et il faut repartir chercher des fonds pour financer cela puisque la CIEPP n'entend pas financer ces aménagements même si elle accepte de contribuer aux travaux. Il faut donc se remettre au travail pour trouver ces fonds, un travail fastidieux qui devient presque une habitude en termes de fonctionnement des équipes. Les EPI sont quelque peu en déménagement perpétuel depuis 6 ans, ce qui demande un gros travail de préparation et d'organisation. Le président en profite pour remercier à nouveau la direction générale sans qu'il n'on ne pourrait pas obtenir de tels résultats. Il

remercie également le Grand Conseil pour son soutien de 35 millions de francs pour la Combe, soutien qui a donné l'élan nécessaire pour trouver les 35 millions de francs de fonds privés. Le combat des EPI n'est de loin pas terminé, même si un gros pas a été franchi, que ce soit par le biais des subventions d'exploitation ou par les soutiens obtenus pour l'aménagement et la transformation des locaux. Il s'agit de la dernière rencontre du président avec la commission puisqu'il ne renouvelle pas son mandat au conseil d'administration et qu'il est maintenant temps pour lui de passer à autre chose.

Un député (MCG) revient sur les difficultés rencontrées au niveau du recrutement, avec visiblement une carence au niveau de la HETS et du mal à favoriser la formation en emploi. Le député se demande quelles sont les pistes envisagées pour améliorer ce recrutement, tant pour trouver du personnel adapté pour s'occuper des personnes autistes que pour aller vers une politique plus générale de formation.

M. Bednarczyk répond que l'évolution du nombre de personnes en situation de handicap est considérable, avec un ratio qui amène toujours plus de nouvelles personnes à prendre en charge. En 5 ans, les EPI ont accueilli 30% de personnes en plus. Cela suscite évidemment des besoins en personnel, qui se heurtent au potentiel de formation dans le canton.

M<sup>me</sup> Ginet Babel répond que, vis-à-vis de la mission particulière des EPI dans le domaine du handicap, il est vraiment important de revendiquer la nécessité d'être beaucoup présents dans la rencontre avec les étudiants à l'HETS. L'institution doit être en mesure de présenter son travail sous un autre angle que celui du risque. Les gens qui travaillent dans les institutions sont des gens très engagés, et quand ces personnes peuvent témoigner sur leurs activités, elles peuvent donner une envie de rejoindre le métier. Il faut donc que les EPI puissent sortir des murs pour aller parler aux étudiants, mais aussi rendre les espaces de l'institution plus perméables, par exemple en donnant certains cours sur place. Il faut comprendre que sur la totalité des étudiants à la HETS, même si l'ancienne filière éducation était favorisée et préférée, peu s'imaginent se retrouver dans le handicap. Or, ce manque d'intérêt durant la formation les rend peu outillés par la suite pour faire face à ces cas. Avec la filière unique, ce problème s'est accentué. Pour ce qui est de la formation en emploi, il serait difficile d'engager une personne qui n'aurait aucune expérience dans le social. En revanche, il est possible de faire passer les personnes formées comme assistants-socioéducateurs en tant que socioéducateurs, en dépassant certaines barrières administratives et institutionnelles. Actuellement, il faut déjà savoir qui part à la retraite dans les équipes en septembre et être sûr que les personnes qui partent soient des socioéducateurs pour veiller à l'équilibre. Ce type de contraintes complique le

positionnement en amont sur la planification de la formation et quelques souplesses pourraient apporter des solutions, idée qui a déjà été mentionnée auprès de la HETS. Maintenant, il est vrai qu'il y a une baisse de l'intérêt pour le social, même du côté de l'éducation, et il y a peut-être des démarches à entamer alors que les besoins ne diminuent pas.

M. Bednarczyk précise qu'il s'agit d'un vrai métier, qui requiert une véritable compétence et des connaissances. Il y a eu des accidents très graves en 2022 avec des armes blanches ou autres, et on ne peut pas confier l'accompagnement de certaines personnes à des gens qui ne sont pas formés et aguerris.

### Votes

Sans discussion ultérieure, la commission a procédé au vote de ce projet de loi le 21 juin.

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13289 :

Oui :	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	—
Abstentions :	—

**L'entrée en matière est acceptée.**

### 2<sup>e</sup> débat

Le président procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. unique	pas d'opposition, adopté

### 3<sup>e</sup> débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13289 :

Oui :	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	—
Abstentions :	—

**Le PL 13289 est accepté.**

La commission vous invite à suivre ses conclusions et à approuver ce projet de loi.